

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

APPEL A CANDIDATURE

Monsieur Jean-Pierre NIVET, Maire, président de droit du Centre Communal d'Action Sociale informe qu'en application des articles L.123-6, du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par ses soins de nouveaux représentants au sein du Conseil d'administration du CCAS. Les associations œuvrant dans les domaines suivants sont invitées à déposer leur liste de candidats :

- un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (**UDAF**) ;
- un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées** du département ;
- un représentant des **associations de personnes handicapées** du département ;
- un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.**

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter (l'association doit avoir son siège dans le département)
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune, qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS, qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

DELAJ IMPERATIF :

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire, **au plus tard le 17 août 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception** (adresse : CCAS - mairie d'Angoulins, avenue du Commandant Lisiack - 17690 Angoulins) ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

Fait à Angoulins le 23 Juillet 2020

Le Président du CCAS
Jean-Pierre NIVET